

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-2-1

Séance du lundi 1 juillet 2019

PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR L'HABITATION D'UN PARTICULIER SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC- RHIN A CHALAMPÉ

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP- 2018-6-10-7 en date du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023, signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP- 2018-7-10-12 en date du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023, signée le 23 juillet 2018,

- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-1-10-4 en date du 18 janvier 2019 relative à la convention financière signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin pour 2019 ;
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n° 2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation de la somme suivante :
 - o 209,51 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du coût des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Najib ROUIS) pour l'habitation sise 6 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé.

Précise que cette déconsignation fera l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité